

Qui sont les intervenants ?

Marc GLOTZ

Co-fondateur de l'association Paysages d'Alsace et membre du comité, secrétaire de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, vice-président de la Société d'Histoire du Sundgau.

Auteur de deux guides publiés en 2006 et 2007 : « Promenades historiques à travers le Sundgau », il présentera ces deux ouvrages qui ont le mérite de valoriser de nombreux coins de ce Sundgau grâce à la présentation d'itinéraires de randonnées accessibles aux plus jeunes comme aux plus âgés.

Colette MARCHAL

Présidente de l'association Paysages d'Alsace, présentera, images à l'appui, une analyse de l'évolution du paysage sundgauvien à la lumière de quelques textes officiels, et présentera quelques critères de bonne intégration paysagère. Elle se réfèrera entre autres à Jean Sicurani, préfet de la région en 1972, qui insistait sur la nécessité de **« rappeler à tous ceux qui construisent qu'ils sont en Alsace et qu'ils ne bâtissent pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres. Comme il y a un savoir-vivre en société, il doit y avoir un savoir-vivre architectural ».**



Exposition :
14, 15, 21 et 22 février
de 14 h à 18h

Conférence débat
Le 15 février à 15 heures

Regards sur les paysages sundgauviens

Animation :
Association Paysage d'ALSACE

Animateurs :

Marc GLOTZ

Colette MARCHAL



A la Chapelle Sainte Croix, de SEPPOIS LE HAUT
Mairie de Seppois le Haut 03.89.25.60.25

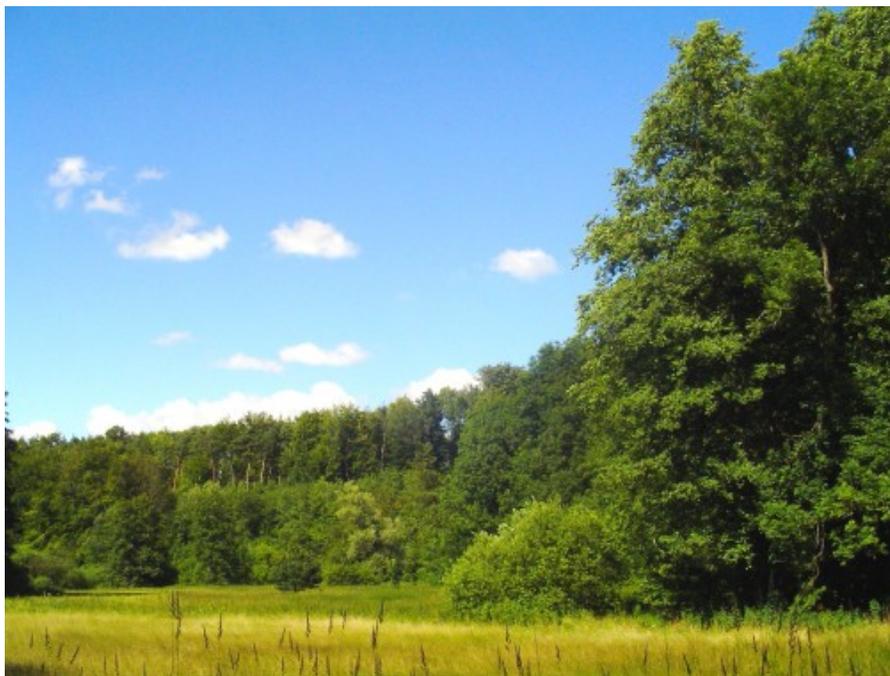
Pourquoi parler du paysage ?

On peut se demander pourquoi une telle exposition et une conférence sur ce thème à la Chapelle.

L'objectif est de sensibiliser le public à l'importance que revêt un beau paysage pour l'épanouissement de l'humain, en particulier des personnes qui y vivent. L'exposition donne à voir ce qui fait le charme du Sundgau : la typicité et l'identité des paysages, les sites emblématiques, des secteurs naturels préservés, un patrimoine architectural remarquable.

Elle montre également les effets d'une évolution non maîtrisée de l'aménagement du territoire et met en évidence la nécessité de construire une culture commune du paysage qui implique tous les acteurs du paysage, à savoir la population dans son ensemble.

Elle aidera à comprendre que cette beauté est un patrimoine commun qu'il faut préserver, une opportunité offerte qu'il ne faut pas perdre pour s'adapter aux difficultés du futur.



Qui est l'association Paysages d'Alsace ?

Créée en 2003, l'association Paysages d'Alsace a obtenu en octobre 2008 l'agrément au titre de la protection de l'environnement pour l'Alsace. Son objet est la préservation, la défense, la protection et la mise en valeur des paysages ruraux et urbains sur l'ensemble du territoire alsacien.

Le premier article du code de l'urbanisme constitue le credo de l'association : « Le territoire français est patrimoine commun de la nation ».

Pour la réalisation de ses objectifs, l'association met notamment en œuvre les moyens suivants :

- la participation au débat sur l'affectation des sols et la gestion du territoire ;
- le soutien aux initiatives en faveur du paysage ;
- la promotion de mesures de protection, de réhabilitation et de mise en valeur des paysages ;
- le conseil et la sensibilisation ;
- la participation aux organes consultatifs en matière de paysage ;
- la publication de documents ;
- l'organisation de séminaires, de colloques et de toute autre réunion des acteurs du paysage aux fins de créer une culture commune du paysage ;
- la mobilisation de l'opinion publique ;
- l'intervention devant les juridictions

